



Syndicat National des Metteurs en Scène

Pour une juste indemnisation des metteurs en scène Pour l'organisation d'un « Valois » du théâtre

Bonjour à toutes et tous, membres du SNMS,

Aujourd'hui s'ouvre une période de couvre-feu. L'impact de cette mesure nouvelle sur nos métiers est d'ores et déjà considérable et nombre de spectacles qui redémarreraient vont devoir s'adapter ou s'annuler. C'est un tiers des œuvres qui vont disparaître !

Le SNMS se devait de porter ces motifs d'inquiétude auprès de nos tutelles et nous avons rencontré Madame Roselyne Bachelot, ce jeudi 15 octobre au cours d'une visioconférence organisée par le ministère de la Culture, en compagnie de plusieurs organisations professionnelles représentant le spectacle vivant.

Voici les 4 propositions que j'ai portées au nom du SNMS lors de cette conférence :

1 - NOUS PROPOSONS : la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence ouvert indistinctement à tous les auteurs d'un spectacle et qui permettrait d'indemniser forfaitairement tous les auteurs d'un spectacle annulé, ceci depuis le 15 mars 2020. A fortiori, la pertinence de ce fonds semble aujourd'hui accrue.

La demande d'indemnisation serait faite par la structure de production du spectacle, détentrice des éléments de preuve de l'annulation, de la même façon qu'elle traite la demande de chômage partiel pour les salariés. Les auteurs seraient indemnisés directement via la société de gestion collective dont ils relèvent et qui aurait la charge de la gestion de ce fonds. Le montant de l'indemnisation forfaitaire fera l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux et l'État dès que la mesure aura été validée sur le principe. A l'issue de cette crise sanitaire, une réflexion sur un principe d'indemnisation forfaitaire des auteurs d'un spectacle devra être menée entre les organisations professionnelles et syndicales concernées afin que soit négociée la mise en place d'un « forfait auteur annulation minimal » dans les contrats de cession.

2 - NOUS PROPOSONS : la dérogation sur présentation d'un billet de spectacle, pour permettre aux spectateurs de dépasser l'heure du couvre-feu et pouvoir rentrer chez eux, ceci dans la limite de 00 h.

Syndicat National des Metteurs en Scène
SACD, Maison des Auteurs, 7, rue Ballu – 75009 Paris
Tél. : 06.85.54.56.94
contact@snms.info - www.snms.info
SIRET : 48899929300019



Syndicat National des Metteurs en Scène

3 - NOUS PROPOSONS : la participation du SNMS aux travaux du groupe d'étude pour « l'aide à la reprise des activités dans les salles de théâtre », conduite par la DGCA du ministère de la Culture. En tant que seule organisation nationale représentative des metteurs en scène, le SNMS est légitime afin de contribuer à l'élaboration d'une charte de principes à respecter dans les équipes artistiques, pour la garantie des mesures sanitaires en matière de répétitions et de représentations de spectacles de théâtre et d'opéra.

4 - NOUS PROPOSONS : que soit organisé au plus vite un « Valois du théâtre » pour aborder les nombreuses questions qui se posent à l'heure de la crise sanitaire et du couvre-feu.

Je tenais à vous faire part de ces actions et de ce qui nous semble urgent. Le conseil d'administration et moi-même sommes à votre disposition pour toute question et toute difficulté. N'hésitez pas à nous solliciter.

Nous restons vigilants sur la suite qui sera donnée à nos demandes et, dans l'espoir que soient entendues nos propositions, le SNMS demeure plus que jamais à l'écoute de celles et ceux qui ont besoin d'aide et de solidarité.

Guy-Pierre Couleau, président du SNMS

16 octobre 2020